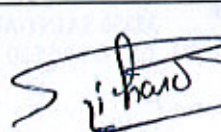





DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 16/03/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 23/03/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 2 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Mickaël LEBRUN, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Carole
PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON,
Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS M. Francis HARCHOUX (pouvoir à M. Philippe ROUVIER), Mme Florence LEMONNIER-
PERRIGAULT (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Fabien LEMÉE (pouvoir à M. Mickaël
LEBRUN), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à Jacques RICHARD), Mme Marie-Geneviève
MULOT-AUBRY

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth MARQUES, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.018 :

Objet : Domaine et patrimoine : devenir de la Cave Gourmande

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur le Maire,
CONSIDÉRANT que le bail précaire de M. Pascal JAUNAUULT pour son commerce La Cave Gourmande arrive à son terme en date du 31 octobre 2015.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de proposer un bail commercial d'une durée de 3 ans à M. Pascal JAUNAUULT pour son commerce La Cave gourmande situé 2 place des Halles à SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ.

ARTICLE 2 : DIT que le montant du loyer doit être réévalué et qu'il sera soumis au vote du conseil municipal du 30 mars 2015.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,






DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 16/03/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 20/03/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 2 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

- PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;
Mme Angélique CUIPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Mickaël LEBRUN, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Carole
PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON,
Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois
- ABSENTS** M. Francis HARCHOUX (pouvoir à M. Philippe ROUVIER), Mme Florence LEMONNIER-
PERRIGAULT (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Fabien LEMÉE (pouvoir à M. Mickaël
LEBRUN), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à Jacques RICHARD), Mme Marie-Geneviève
MULOT-AUBRY

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth MARQUES, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.019 :

Objet : Finances : ouverture du débat d'orientations budgétaires (DOB) – débat autour des fiches projets

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission finances du 26/02/2015,
CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur DUMILIEU, adjoint,
CONSIDÉRANT le débat concernant les projets structurants à mener sur la commune ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : DÉCIDE d'abandonner le projet de réhabilitation du bâtiment ancien LIDL.

En effet, suite à la mission d'étude de faisabilité menée par M. Vincent LEFAUCHEUR et M. Gilles DELOURMEL, il apparaît que le changement de destination du bâtiment nécessite des transformations importantes et trop coûteuses.

ARTICLE 2 : CONSIDÈRE que les besoins de la commune en terme d'investissement se concentrent autour de trois projets structurants, présentés dans l'ordre de priorité suivant : 1- construction d'une salle de sports ; 2- poursuite de l'aménagement du centre-bourg ; 3 - construction d'une salle polyvalente

ARTICLE 3 : DIT que seront étudiés dans ce cadre de priorité différents scénarii de prospective financière, avant le vote du budget primitif prévu le 30 mars 2015.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,



DÉPARTEMENT
D'ILLE-BT-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 16/03/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 20/03/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 2 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;
Mme Angélique CUIPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Mickaël LEBRUN, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Carole
PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON,
Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS M. Francis HARCHOUX (pouvoir à M. Philippe ROUVIER), Mme Florence LEMONNIER-
PERRIGAULT (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Fabien LEMÉE (pouvoir à M. Mickaël
LEBRUN), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à Jacques RICHARD), Mme Marie-Geneviève
MULOT-AUBRY

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth MARQUES, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.020 :

Objet : Projets : construction d'une salle de sports – bail emphytéotique administratif (BEA) – rédaction d'un rapport d'évaluation préalable.

M. Christian DUMILIEU explique aux conseillers qu'il est obligatoire de rédiger un rapport d'évaluation préalable afin de comparer les solutions en maîtrise d'ouvrage communale ou en BEA.

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur Christian DUMILIEU, adjoint

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de consulter des cabinets d'étude juridique et financière pour la rédaction d'un rapport d'évaluation préalable.

ARTICLE 2 : DIT que les différentes propositions financières seront soumises à l'approbation préalable du conseil municipal, qui décidera ou non d'engager ladite étude.

Unanimité


Pour extrait conforme
Le Maire,



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 26/03/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 26/03/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 2 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETTEL, M. Emmanuel PÉРАН, adjoints ;
Mme Angélique CUIPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Mickaël LEBRUN, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Carole
PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON,
Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS M. Francis HARCHOUX (pouvoir à M. Philippe ROUVIER), Mme Florence LEMONNIER-
PERRIGAULT (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Fabien LEMÉE (pouvoir à M. Mickaël
LEBRUN), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à Jacques RICHARD), Mme Marie-Geneviève
MULOT-AUBRY

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth MARQUES, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.021 :

Objet : Affaires scolaires : convention de mise à disposition des locaux de la bibliothèque municipale au profit de l'UDAF pour un service de lutte contre l'illettrisme.

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de M. Christian DUMILIEU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de mise à disposition des locaux de la bibliothèque municipale au profit de l'UDAF pour un service de lutte contre l'illettrisme.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,






DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 26/03/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 26/03/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 2 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Mickaël LEBRUN, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Carole
PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON,
Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS M. Francis HARCHOUX (pouvoir à M. Philippe ROUVIER), Mme Florence LEMONNIER-
PERRIGAULT (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Fabien LEMÉE (pouvoir à M. Mickaël
LEBRUN), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à Jacques RICHARD), Mme Marie-Geneviève
MULOT-AUBRY

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth MARQUES, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.022 :

Objet : Domaine et patrimoine : demande d'occupation du bâtiment Triskell pour une formation.

Monsieur le maire fait part aux conseillers d'une demande de réservation de la part du PAE des 2 salles situées à l'étage du bâtiment TRISKELL pour la prestation de redynamisation mise en place depuis 2 ans. Cette prestation est une action expérimentale agréée par la Région Bretagne et à destination des Bénéficiaires du RSA, des jeunes Mission Locale et de tous demandeurs d'emploi en difficulté. Elle est animée par l'organisme de formation PRISME.

Le PAE souhaite réserver ces 2 salles pour la période du 1/04/2015 au 15/10/2015.

LE CONSEIL,

VU la délibération n°2014.113 du conseil municipal du 6 octobre 2014,
CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur le Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : DIT que l'occupation du bâtiment Triskell est accordée à titre gratuit à la Communauté de communes du Pays d'Aubigné pour la durée de la formation pilotée par le Point Accueil Emploi, soit du 1^{er} avril 2015 au 15 octobre 2015, du lundi au vendredi de 9h à 17h.

ARTICLE 2 : DIT que les charges récupérables (décret n°87-713 du 26 août 1987) afférentes au bâtiment seront facturées à la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné locataire, selon les modalités formulées dans la convention qui reste à établir.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 26/03/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 26/03/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 2 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETTEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;
Mme Angélique CUIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Mickaël LEBRUN, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Carole
PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON,
Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS M. Francis HARCHOUX (pouvoir à M. Philippe ROUVIER), Mme Florence LEMONNIER-
PERRIGAULT (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Fabien LEMÉE (pouvoir à M. Mickaël
LEBRUN), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à Jacques RICHARD), Mme Marie-Geneviève
MULOT-AUBRY

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth MARQUES, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.023 :

Objet : Bâtiments : mise en accessibilité – diagnostic et rédaction d'un agenda d'accessibilité programmé (ADAP)

LE CONSEIL,

VU l'ordonnance du 26 septembre 2014, relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,
CONSIDÉRANT l'exposé de M. Christian DUMILIEU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de lancer une consultation pour la réalisation du diagnostic ERP en vue de la rédaction d'un agenda d'accessibilité programmé (ADAP) ; comme suit :

- tranche ferme : diagnostic ERP
- tranche conditionnelle : rédaction de l'ADAP

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 26/03/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 26/03/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 2 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRÉSENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;
Mme Angélique CUIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Mickaël LEBRUN, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Carole
PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON,
Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS M. Francis HARCHOUX (pouvoir à M. Philippe ROUVIER), Mme Florence LEMONNIER-
PERRIGAULT (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Fabien LEMÉE (pouvoir à M. Mickaël
LEBRUN), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à Jacques RICHARD), Mme Marie-Geneviève
MULOT-AUBRY

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth MARQUES, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.024 :

Objet : Projets : aire de covoiturage – validation du projet

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission urbanisme en date du 9 février 2015,
CONSIDÉRANT l'exposé de M. Gérard PERRIGAULT,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de lancer la réalisation d'une aire de covoiturage de 14 stationnements située rue de Rennes à l'entrée du bourg avant le terrain de tennis.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,

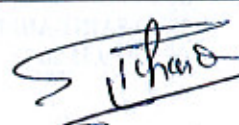





DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 16/03/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 20/03/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 2 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;
Mme Angélique CUIPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Mickaël LEBRUN, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Carole
PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON,
Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS M. Francis HARCHOUX (pouvoir à M. Philippe ROUVIER), Mme Florence LEMONNIER-
PERRIGAULT (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Fabien LEMÉE (pouvoir à M. Mickaël
LEBRUN), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à Jacques RICHARD), Mme Marie-Geneviève
MULOT-AUBRY

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth MARQUES, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.025 :

Objet : Projets – vie municipale : acquisition d'un hangar pour abriter le boulodrome

Abandon du projet car désamiantage nécessairement réalisé par une entreprise agréée trop coûteux.
Construction d'une structure neuve ? à discuter dans le cadre du BP 2015

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de M. Gérard PERRIGAULT,
CONSIDÉRANT qu'il est indispensablement nécessaire de recourir à une entreprise agréée pour le
désamiantage de la structure est nécessaire,
CONSIDÉRANT que l'opération est dès lors trop onéreuse,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de ne pas donner suite au projet d'acquisition d'un hangar d'occasion pour abriter le
boulodrome proposé par la mairie d'ERCÉ-PRÈS-LIFFRÉ.

ARTICLE 2 : DIT que le projet de construction d'une structure neuve sera étudié dans le cadre du vote du
budget primitif 2015.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,






DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 16/03/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 20/03/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 2 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François GUELET,
M. Mickaël LEBRUN, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER,
M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS M. Francis HARCHOUX (pouvoir à M. Philippe ROUVIER), Mme Florence LEMONNIER-
PERRIGAULT (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Fabien LEMÉE (pouvoir à M. Mickaël
LEBRUN), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à Jacques RICHARD), Mme Marie-Genève
MULOT-AUBRY

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth MARQUES, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.026:

Objet : Matériel : devenir des trois tables de ping-pong stockées aux services techniques

Mme Josette MASSON demande au conseil municipal son accord pour faire don des tables de ping-pong aux écoles de SAINT AUBIN D'AUBIGNE.

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de Madame Josette MASSON, adjointe,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de conserver une table de ping-pong pour les services communaux.

ARTICLE 2 : DÉCIDE de faire don des deux autres tables de ping-pong comme suit :

- 1 table à l'école publique Paul Gauguin
- 1 table à l'école privée Notre Dame de Bon Secours

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,





DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 16/03/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 16/03/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 2 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETTEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;
Mme Angélique CUIPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François GUELET,
M. Mickaël LEBRUN, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER,
M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS M. Francis HARCHOUX (pouvoir à M. Philippe ROUVIER), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Fabien LEMÉE (pouvoir à M. Mickaël LEBRUN), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à Jacques RICHARD), Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth MARQUES, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.027:

Objet : Matériel : Vente de matériel des services techniques

M. Gérard PERRIGAULT propose de vendre du matériel d'occasion stocké aux services techniques et inutilisé
La publicité de la vente est réalisée sur le site Internet « le bon coin ».

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur PERRIGAULT,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : DÉCIDE de fixer les prix de vente et de réserve suivant pour le mobilier d'occasion :

Prix de vente du tracteur SOMECA : 3 000€,

Prix de réserve (minimum fixé dans le cadre d'une possible négociation) : 2 500€.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,





DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 26/03/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 26/03/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 2 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;
Mme Angélique CUIPI, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Mickaël LEBRUN, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Carole
PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON,
Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS M. Francis HARCHOUX (pouvoir à M. Philippe ROUVIER), Mme Florence LEMONNIER-
PERRIGAULT (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Fabien LEMÉE (pouvoir à M. Mickaël
LEBRUN), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à Jacques RICHARD), Mme Marie-Geneviève
MULOT-AUBRY

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth MARQUES, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.028 :

Objet : Finances - Affaires scolaires : Subventions scolaires 2015

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération cadre 2012.54 du 27 mars 2012 fixant les modalités de calcul et de versement des subventions scolaires,
VU le Budget de la Commune,
CONSIDÉRANT les variables ci-dessous pour l'année scolaire 2014-2015,

VARIABLES	Année scolaire 2014-2015
Forfait communal	
Élémentaire	380.58
Maternelle	1056.35
Nombre d'élèves	
Public	
Élémentaire	210
Maternelle	125
Aubigné maternelle	14
Aubigné élémentaire	29
Collège	94
Privé	

Élémentaire	101
Maternelle	93
Cantine	151
Classe de neige	41
Collège	86
Indice de révision	
IPC décembre 2011	125,09
IPC décembre n-1	127,73
Évolution	2,11%

CONSIDÉRANT l'exposé de Madame MASSON, adjointe,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : VOTE pour l'année 2015, les crédits et subventions aux écoles suivants :

ÉCOLE PUBLIQUE	2014 (en €)		2015 (en €)	
	Maternelle	Élémentaire	Maternelle	Élémentaire
Fournitures scolaires	4620	7954	5025	8442
Livres de bibliothèque	365	873	366	874
Consommables informatiques	511	520	512	521
Livres scolaires		1909		1910
Aides extra-scolaires	1317	3652	1433	3655
Piscine		7200		7200 (plafond) sur présentation des factures
Parents d'élève		232		232
Classe de voile		1/3 de la dépense sur présentation de factures		1/3 de la dépense sur présentation de factures
USEP	194	194	194	194

ÉCOLE PRIVÉE	2014 (en €)		2015 (en €)	
	Maternelle	Élémentaire	Maternelle	Élémentaire
Fournitures scolaires	<i>convention</i>	<i>convention</i>	<i>convention</i>	<i>convention</i>
Livres de bibliothèque	<i>convention</i>	<i>convention</i>	<i>convention</i>	<i>convention</i>
Consommables informatiques	<i>convention</i>	<i>convention</i>	<i>convention</i>	<i>convention</i>
Piscine	<i>convention</i>	<i>convention</i>	<i>convention</i>	<i>convention</i>
Livres scolaires		821		822
Aides extra-scolaires	916		1066	
Cantine	7736		8060	
Classe de neige		0		6109 (1 année sur 2)
Classe de voile		1/3 de la dépense sur présentation de facture		1/3 de la dépense sur présentation de facture
Parents d'élève		232		232
UGSEL	194		194	

COLLÈGES	2014 (€)		2015 (€)	
	Amand Brionne	Saint Michel	Amand Brionne	Saint Michel
Association sportive	692	1014	582	1065
Foyer socio-culturel	692		582	

ARTICLE 2 : VOTE pour l'année 2015 les subventions suivantes :

	2014	2015
MFR	364	365
Amicale laïque	364	365

ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2015.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,






DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 26/03/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 26/03/15

Le Maire

Richard 

L'an deux mil quinze, le 2 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

- PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETTEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Mickaël LEBRUN, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Carole
PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON,
Mme Chantal THIBault, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois
- ABSENTS** M. Francis HARCHOUX (pouvoir à M. Philippe ROUVIER), Mme Florence LEMONNIER-
PERRIGAULT (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Fabien LEMÉE (pouvoir à M. Mickaël
LEBRUN), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à Jacques RICHARD), Mme Marie-Geneviève
MULOT-AUBRY

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth MARQUES, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.029 :

Objet : Affaires scolaires : Participation 2015 des communes extérieures aux dépenses scolaires concernant la CLIS de Saint Aubin d'Aubigné

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de Madame MASSON, adjointe,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : FIXE la participation des communes de résidence à la CLIS de SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ pour l'année 2015 comme suit :

Forfait communal obligatoire 2014	380.58€
Livres scolaires (coût par élève)	1910/210 = 9.10€
Extra-scolaire Coût par élève	3655/210 = 17.40€
Total facultatif	26.50€
Total général	407.08€

Commune de résidence	Nombre d'élèves	Montant de la participation obligatoire (€)	Montant de la participation facultative (€)	Montant total (€)
ERCÉ-PRÈS-LIFFRÉ	3	1 141.74	79.50	1 221.24
BETTON	2	761.16	53.00	815.60
MOUZÉ	1	380.58	26.50	407.08
CHASNÉ SUR ILLET	1	380.58	26.50	407.08
MONTREUIL SUR ILLE	1	380.58	26.50	407.08
SAINT MÉDARD SUR ILLE	1	380.58	26.50	407.08
SAINT BRICE EN COGLÈS	1	380.58	26.50	407.08
SAINT RÉMY DU PLAIN	1	380.58	26.50	407.08
TOTAL	11	4 186.38	291.50	4 477.88

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à émettre les titres correspondants.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,



Richard



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 16/03/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 20/03/15

Le Maire

Richard

L'an deux mil quinze, le 2 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

- PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Mickaël LEBRUN, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Carole
PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON,
Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois
- ABSENTS** M. Francis HARCHOUX (pouvoir à M. Philippe ROUVIER), Mme Florence LEMONNIER-
PERRIGAULT (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Fabien LEMÉE (pouvoir à M. Mickaël
LEBRUN), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à Jacques RICHARD), Mme Marie-Geneviève
MULOT-AUBRY

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth MARQUES, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.030 :

Objet : Finances – Affaires scolaires : Participation 2015 de la commune d'Aubigné aux dépenses scolaires

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de Madame MASSON, adjointe,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : FIXE la participation de la commune d'AUBIGNÉ aux dépenses scolaires pour l'année 2015 comme suit :

Nb d'élèves d'Aubigné		Maternelle	Elémentaire
		14	29
Participation obligatoire	Forfait communal 2014	1 056.35	380.58
	Total obligatoire	14 788.90€	11 036.82€
Participation facultative	Livres scolaires		
	Coût par élève		1910/210 = 9.10€
	Montant		9.10 x 29 = 263.90€
	Aide extra-scolaire	Sortie :	Projet école :
	Coût par élève	1433/125 = 11.46€	3655/210 = 17.40€
	Montant	11.46 x 14 = 160.44€	17.40 x 29 = 504.60€
	Total facultatif	160.44€	768.50€
Total obligatoire + facultatif		14 949.34€	11 805.32€
Total général		26 754.66€	

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à émettre les titres correspondants

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,

Richard



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 26/03/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 26/03/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 2 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAL,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETTEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;
Mme Angélique CUIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Mickaël LEBRUN, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Carole
PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON, Mme
Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS M. Francis HARCHOUX (pouvoir à M. Philippe ROUVIER), Mme Florence LEMONNIER-
PERRIGAULT (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Fabien LEMÉE (pouvoir à M. Mickaël
LEBRUN), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à Jacques RICHARD), Mme Marie-Geneviève
MULOT-AUBRY

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth MARQUES, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.031 :

Objet : Finances – Affaires scolaires : Contrat d'association 2015

LE CONSEIL,

VU la délibération 2012.53 du conseil municipal portant renouvellement de la convention passée entre la commune de SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ et l'école Bon Secours, sous contrat d'association avec l'État,

CONSIDÉRANT l'exposé de Madame MASSON, adjointe,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : FIXE le montant pour l'année 2015 à 136 679.13€, versé par fraction mensuelle.

- Part maternelle : forfait communal 2014 * nombre d'élèves maternelle
Soit $1\,056.35 \times 93 = 98\,240.55\text{€}$
- Part élémentaire : forfait communal 2014 * nombre d'élèves élémentaire
Soit $380.58 \times 101 = 38\,438.58\text{€}$

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,





DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 16/03/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 20/03/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 2 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Mickaël LEBRUN, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Carole
PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON,
Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS M. Francis HARCHOUX (pouvoir à M. Philippe ROUVIER), Mme Florence LEMONNIER-
PERRIGAULT (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Fabien LEMÉE (pouvoir à M. Mickaël
LEBRUN), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à Jacques RICHARD), Mme Marie-Geneviève
MULOT-AUBRY

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth MARQUES, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.032 :

Objet : Travaux : adhésion 2015 à l'association Ille-et-développement

La commune a fait appel à l'association Ille-et-développement pour des missions de débroussaillage, d'abattage et de désherbage.

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de M. Gérard PERRIGAULT,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de renouveler son adhésion à l'association Ille-et-Développement pour l'année 2015.

ARTICLE 2 : ACCEPTE de verser annuellement une cotisation à l'association Ille-et-Développement d'un montant de 520 €

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité


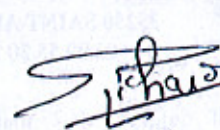
Pour extrait conforme
Le Maire,



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 16/03/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 20/03/15

Le Maire



L'an deux mil quinze, le 2 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;
Mme Angélique CUIPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Mickaël LEBRUN, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Carole
PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON,
Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS M. Francis HARCHOUX (pouvoir à M. Philippe ROUVIER), Mme Florence LEMONNIER-
PERRIGAULT (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Fabien LEMÉE (pouvoir à M. Mickaël
LEBRUN), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à Jacques RICHARD), Mme Marie-Geneviève
MULOT-AUBRY

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth MARQUES, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.033 :

Objet : Vie municipale : adhésion à la Fédération des Villes et Conseils de Sages

CONSIDÉRANT l'exposé de M. Gérard PERRIGAULT,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de ne pas adhérer dès cette année à la Fédération Nationale des Villes et du Conseil de Sages

ARTICLE 2 : DIT que l'adhésion sera soumise l'année prochaine au conseil municipal, quand le Conseil de Sages aura pris le temps de s'installer.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,





DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 26/03/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 26/03/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 2 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETTEL, M. Emmanuel PÉLAN, adjoints ;
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Mickaël LEBRUN, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Carole
PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON,
Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS M. Francis HARCHOUX (pouvoir à M. Philippe ROUVIER), Mme Florence LEMONNIER-
PERRIGAULT (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Fabien LEMÉE (pouvoir à M. Mickaël
LEBRUN), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à Jacques RICHARD), Mme Marie-Geneviève
MULOT-AUBRY

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth MARQUES, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.034 :

Objet : Finances – Vie associative : Subventions annuelles 2015 aux associations

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de Madame BRETTEL, adjointe,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : VOTE les subventions suivantes aux associations pour l'année 2015 :

→ Voir tableau ci-dessous.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Associations	2015
Total	Montant (€)
Club Arlequin	18767
Sportives	11334
Athlétique club	184
Tennis club	1714
Football club	5447
Illet Basket club	673
Amicale cyclotouriste	408
Les foulées Saint Aubinoises (dont course « l'escapade »)	1 408
Comité des fêtes - course cycliste	1500
Locales	10746
Crêtes et vallées	708
Jardins d'antan	408
CCAS	400
Comité des fêtes	408
Baby bulle	408
Club de la détente	575

ACCA	357
Amicale des Sapeurs-pompiers (dont repas sainte barbe)	1663
Allocation vétérans	1100
Amicale des anciens sapeurs-pompiers	102
GEDA	67
KOPOCEP (Fête de la musique)	500
KOPOCEP (Festival 6 ^{ème} sens)	1500
Union des commerçants	2550
Caritatives	612
France ADOT 35	63
Union des donneurs de sang	110
Paralysés de France	61
Papillons blancs	63
Ligue contre le cancer	60
Croix rouge	61
Prévention routière	78
FNATH	116

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,





DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 16/03/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 21/03/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 2 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETTEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Mickaël LEBRUN, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Carole
PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON,
Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS M. Francis HARCHOUX (pouvoir à M. Philippe ROUVIER), Mme Florence LEMONNIER-
PERRIGAULT (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Fabien LEMÉE (pouvoir à M. Mickaël
LEBRUN), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à Jacques RICHARD), Mme Marie-Geneviève
MULOT-AUBRY

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth MARQUES, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.035 :

Objet : Finances – Renégociation des emprunts

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur DUMILIEU, adjoint,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjoint aux finances à :

- renégocier des emprunts existants
- racheter des emprunts existants et négocier de nouveaux emprunts lorsque la renégociation est impossible ou moins intéressante,
- regrouper des emprunts chez un même prêteur dans le cadre d'une renégociation d'emprunts existants ou de négociation d'un nouvel emprunt.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjoint aux finances à signer toutes les pièces se rapportant à ces dossiers.

ARTICLE 3 : DEMANDE à ce que Monsieur le Maire ou l'adjoint aux finances fasse état des modifications apportées devant le conseil portant notamment sur :

- les nouvelles conditions contractuelles dans le cadre d'emprunts renégociés, et regroupés le cas échéant,
- les conditions financières sur les emprunts rachetés
- les conditions financières des nouveaux emprunts

Unanimité


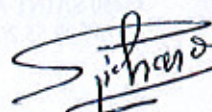
Pour extrait conforme
Le Maire,



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 16/03/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 20/03/15

Le Maire



L'an deux mil quinze, le 2 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Mickaël LEBRUN, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Carole
PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON,
Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS M. Francis HARCHOUX (pouvoir à M. Philippe ROUVIER), Mme Florence LEMONNIER-
PERRIGAULT (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Fabien LEMÉE (pouvoir à M. Mickaël
LEBRUN), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à Jacques RICHARD), Mme Marie-Genève
MULOT-AUBRY

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth MARQUES, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.036 :

Objet : Intercommunalité : projet de courrier à adresser à la communauté de communes du Pays d'Aubigné et aux EPCI voisines

Monsieur le maire dit aux conseillers que M. Christian DUMILIEU et M. Philippe ROUVIER ont travaillé sur le projet de courrier suivant :

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur le Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de courrier à adresser à la communauté de communes du Pays d'Aubigné et aux Etablissements Publics de Coopérations Intercommunales voisines concernant le devenir de la commune dans le cadre de la réforme de l'intercommunalité.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,





DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 16/03/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 20/03/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 2 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETTEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Mickaël LEBRUN, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Carole
PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON,
Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS M. Francis HARCHOUX (pouvoir à M. Philippe ROUVIER), Mme Florence LEMONNIER-
PERRIGAULT (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Fabien LEMÉE (pouvoir à M. Mickaël
LEBRUN), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à Jacques RICHARD), Mme Marie-Geneviève
MULOT-AUBRY

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth MARQUES, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.037:

Objet : Institution : vœu pour une Bretagne à cinq départements

LE CONSEIL,

VU le courrier reçu à la mairie en date du 19 février 2015 en provenance du Sénat,
CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur le Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : EMET un vœu pour une Bretagne à cinq départements.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

16 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention.

Pour extrait conforme
Le Maire,



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 6/03/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 20/03/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 2 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;
Mme Angélique CUIPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Mickaël LEBRUN, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Carole
PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON,
Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS M. Francis HARCHOUX (pouvoir à M. Philippe ROUVIER), Mme Florence LEMONNIER-
PERRIGAULT (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Fabien LEMÉE (pouvoir à M. Mickaël
LEBRUN), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à Jacques RICHARD), Mme Marie-Geneviève
MULOT-AUBRY

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth MARQUES, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.038 :

Objet : Intercommunalité – Inventaire des zones humides

LE CONSEIL,

VU le courrier du Syndicat du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet (SBVII) reçu le 28 février 2015,
CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur PERRIGAULT, adjoint,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de confier la réalisation ou l'actualisation de l'inventaire des zones humides sur la commune de SAINT AUBIN D'AUBIGNE au Syndicat du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet, qui prendra également en charge financièrement cette étude.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,

